

Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027

2025/2115(INI) - 15/09/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 477 voix pour, 124 contre et 66 abstentions, une résolution relative à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027.

Mise en œuvre et cohérence des politiques de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse

Le Parlement s'est félicité des résultats obtenus par la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027, qui a débouché sur un cadre cohérent pour la coopération en matière de politique de la jeunesse et sur une visibilité garantie pour les priorités de la jeunesse tout au long des cycles politiques. Il a souligné la nécessité de maintenir un cadre adaptable de haut niveau articulé autour des principaux domaines de la stratégie de l'Union (mobiliser, connecter, autonomiser) après 2027 qui améliore la capacité des jeunes à **naviguer de manière sûre, critique et responsable dans l'environnement numérique** et qui accorde un rôle plus saillant à l'inclusion, au volontariat et à l'animation socio-éducative.

Le développement des **11 objectifs européens** pour la jeunesse dans le cadre du dialogue de l'Union en faveur de la jeunesse a constitué une étape importante dans la politique de la jeunesse. Les députés estiment toutefois que ces objectifs doivent être **réévalués régulièrement**, au moyen d'un processus garantissant la participation la plus large possible des jeunes. Ce processus devrait intégrer les questions transversales touchant les jeunes afin de tenir compte des défis économiques, technologiques et de sécurité, y compris la désinformation, la santé mentale et l'éducation aux médias, ainsi que le changement climatique, les inégalités sociales et la participation civique.

Intégration de la jeunesse dans l'ensemble de l'Union et domaines d'action

Le Parlement a salué les efforts récemment déployés par la Commission pour développer l'intégration de la jeunesse, en particulier la mise en place du **coordonnateur européen** des activités relatives à la jeunesse dont le rôle devrait être renforcé afin de garantir son influence auprès de l'ensemble des directions générales et un contrôle réglementaire significatif des initiatives pertinentes pour la jeunesse.

La Commission est invitée à :

- veiller à ce que les jeunes soient **consultés** de manière constructive tout au long du cycle politique et à rendre compte de la manière dont leurs contributions sont prises en compte lorsqu'ils sont consultés sur des mesures législatives, politiques ou de programme concrètes;
- mettre en œuvre **l'«évaluation d'impact du point de vue des jeunes»** de manière systématique dans chaque direction générale, en désignant des dossiers législatifs concrets comme pertinents pour les jeunes dans son programme de travail annuel;
- intégrer l'«évaluation d'impact du point de vue des jeunes» en tant qu'instrument spécifique dans la boîte à outils pour une meilleure réglementation;
- garantir l'accessibilité, la transparence et le caractère inclusif des **dialogues** sur la politique en faveur de la jeunesse avec les commissaires et leur intégration systématique dans les actions stratégiques.

Participation et inclusion des jeunes

Le Parlement a demandé que les jeunes soient reconnus comme des **parties prenantes importantes dans l'élaboration des politiques** et de veiller à ce que le principe d'inclusion et d'égalité soit intégré dans les stratégies nationales et régionales en faveur de la jeunesse. Il a préconisé de lutter contre les inégalités, la marginalisation et la radicalisation, notamment dans les zones rurales, et d'améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement, à la culture et aux services.

Les députés ont invité la Commission et les États membres à:

- renforcer le **soutien ciblé**, la coordination des politiques et le suivi dans les États membres confrontés à un chômage structurel des jeunes;
- soutenir l'intégration des jeunes sur le **marché du travail** en favorisant l'accès à des emplois stables et de qualité;
- renforcer **l'enseignement et la formation professionnels** (EFP), y compris les systèmes de formation en alternance et la formation par le travail;
- promouvoir les **stages** de qualité et rémunérés de manière équitable, accessibles à l'ensemble des jeunes;
- soutenir des solutions de **logement** abordables et durables pour les jeunes, y compris les étudiants,
- encourager la promotion de **l'esprit d'entreprise** chez les jeunes.

Les députés ont insisté sur la nécessité de mieux comprendre les incidences des évolutions technologiques, y compris **de l'IA**, sur l'emploi des jeunes et de soutenir le développement des compétences requises, notamment en intégrant l'IA dans les programmes d'enseignement et de formation, afin de préparer les jeunes au marché du travail à l'ère numérique.

Santé et bien-être

Le Parlement s'inquiète des difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les jeunes en raison des conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19, de l'utilisation excessive des médias sociaux, de l'insécurité socio-économique, de la guerre et des conflits, de l'isolement social et de facteurs environnementaux.

Les députés ont insisté sur la nécessité d'une **approche intersectorielle** et d'inclure dans la prochaine stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse des interventions durables en matière de **santé publique**, un soutien scolaire et des initiatives locales pour relever ces défis, tout en luttant contre les modes de vie malsains qui touchent de manière disproportionnée les groupes vulnérables. Ils ont demandé une protection renforcée des jeunes en ligne, souligné l'importance de services de **santé mentale** accessibles et abordables et rappelé l'importance du **sport** et de l'activité physique pour favoriser le bien-être physique et mental et lutter contre les taux croissants d'obésité, de dépendance et de violence.

Participation et inclusion des jeunes dans les programmes de l'UE

Le Parlement a invité la Commission à aligner la stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse pour l'après-2027 sur les nouveaux programmes relevant du cadre financier pluriannuel (CFP), tels qu'Erasmus+, AgoraEU, Horizon Europe et le Fonds social européen plus, entre autres, en coopération avec les jeunes, afin de garantir la cohérence, de promouvoir les synergies et d'élargir les possibilités de participation des jeunes dans l'ensemble de l'Union.

Enfin, le Parlement a invité la Commission et les États membres à **renforcer les compétences numériques et l'éducation aux médias** dans toutes les formes d'apprentissage en vue de favoriser l'esprit critique, de lutter contre la désinformation, de promouvoir un comportement en ligne sûr, responsable et inclusif et de prévenir le cyberharcèlement.